

► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2022-03-01

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2022

Le dix mars deux mil vingt-deux, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PARDOUX-SOUTIERS, légalement convoqué le quatre mars deux mil vingt-deux, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Johann BARANGER, Maire.

Etaient présents : Johann BARANGER, Pascal POUBLANC, Jean Luc GUINARD, Sophie AUGER, Emmanuel ROUSSELOT, Marie-France TALINEAU, Guillaume BONNIN, Martin MOREAU, Audrey RIGAUDEAU, Joël BONNET, Lydie BARATON, Annie MARSAULT, Jacky FAVREAU, Patrick CLISSON, Sophie BARIBAUT, Nathalie GEFFARD, Laura LUSSEAU (visio).

Absents excusés : Éric CATHELINEAU, Marie-Sandrine GIRARD, Anthony PEIGNON
Karine MORIN a donné pouvoir à Sophie AUGER

Absent non excusé : Patrice NIVault, Karine OLIVIER

Secrétaire de séance : Sophie AUGER, assistée de Pascaline DREILLARD, Secrétaire Générale.

Approbation du compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 1^{er} février 2022

Aucune remarque n'étant portée, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'approbation du compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 1^{er} février 2022 avec :

- 17 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

INSTANCES : présentation des travaux des commissions communales et intercommunales

Martin MOREAU, représentant la commission « Associations », détaille les derniers dossiers, à savoir les demandes de subventions déposées par les associations et le dépôt possible jusqu'à fin avril, pour une décision au conseil municipal du mois de mai prochain.

Emmanuel ROUSSELOT, représentant la commission « PLUi-Habitat-Agriculture », apporte un complément d'informations sur le retard des travaux au presbytère. Le placo est posé et les bandes doivent être réalisées.

Sophie AUGER, représentant la commission « Affaires sociales-Vie quotidienne », détaille les dernières actualités, avec le moment de prévention pour les plus de 65 ans. Les interventions ont été appréciées du public et des élus présents. La présence de la gendarmerie a permis, au public, de voir leur métier différemment.

Un CCAS est programmé le 29 mars 2022. Le dossier des médailles des familles, en partenariat avec l'UDAF, est en cours d'instruction, pour les familles de 4 enfants et plus. Quatre familles de la commune seraient d'accord, pour recevoir cette distinction.



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2022-03-01

INSTANCES : présentation des travaux des commissions communales et intercommunales (suite)

Audrey RIGAUDEAU, référent CMJ, détaille les derniers dossiers du conseil municipal des jeunes, avec le géocaching et la recherche des cachettes. C'est chose faite, samedi 5 avril avec les jeunes du conseil. Dorénavant, notre conseiller numérique va être sollicité pour finaliser les coordonnées GPS, notamment.

Marie-France TALINEAU, référent à la commission « Restaurant scolaire-Petite Enfance » ; précise le contenu des dernières actualités du groupe de travail, à savoir une commission intercommunale sur la petite enfance et la recherche de l'harmonisation, sur l'ensemble du territoire, des tarifs pour la garderie et le centre de loisirs.

La commission communale « restaurant scolaire » a eu lieu le 28 février, avec comme ordre du jour, la confection des menus et la construction future d'un nouveau restaurant scolaire et des informations diverses. Une visite de bâtiment est prévue au restaurant scolaire de Pompaire.

Marie-France TALINEAU évoque le week-end du salon des artistes, les 5 et 6 mars derniers. La fréquentation était au rendez-vous, avec 200 personnes sur le week-end et des temps de visite de plus d'une heure. Cinq artistes se sont partagés la salle parquet du foyer rural, autour de la photographie, de la sculpture, de la peinture, du dessin et de la gravure. Ils ont aussi apprécié ce moment artistique.

Jean-Luc GUINARD, représentant la commission « Bâtiment-Voirie-Cimetière » ; apporte un complément d'informations sur la validation du permis de construire de la maison des assistantes maternelles. Dorénavant, il faut faire l'étude de sol, pour des fouilles avant édification de la dalle, prévue le 30 mars prochain.

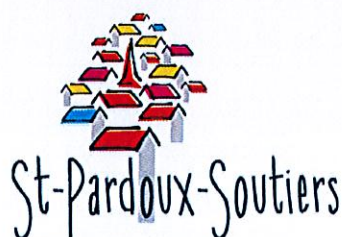
Pascal POUBLANC, représentant la commission « Environnement-Développement durable », précise que le pré-projet environnement a été présenté en commission communale, conjointement avec la commission communale « Agriculture ». Un rendez-vous avec Madame Alexia GARNIER, chargée de mission coordination de projets biodiversité et vie associative (Deux Sèvres Nature Environnement) va permettre de valider le contenu, pour une présentation ensuite devant la Région.

FINANCES : Débat d'orientation budgétaire pour l'exercice comptable 2022

Budget annexe Village les Chaumes

Après avoir détaillé l'ensemble des dépenses et recettes de l'exercice comptable 2021, Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet de budget primitif du budget annexe « Village Les Chaumes », dont le résumé est le suivant :

DEPENSES FONCTIONNEMENT		Montant en Euros	RECETTES FONCTIONNEMENT		Montant en Euros
042	Annulation stock initial	22 746,75	002	Excédent résultat reporté de 2021	25 315,05
65	Autre charge de gestion courante	1,00	042	Constatation stock final	263,25
67	Reversement sur le BP	34 880,55	70	Produit de vente de 2 parcelles	32 050,00
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		57 628,30	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		57 628,30



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2022-03-01

FINANCES : Débat d'orientation budgétaire pour l'exercice comptable 2022

Budget annexe Village les Chaumes

DEPENSES INVESTISSEMENT		Montant en Euros	RECETTES INVESTISSEMENT		Montant en Euros
16	Reversement sur le BP	31 814,20	001	Excédent résultat reporté de 2021	9 330,70
10	Constatation stock final	263,25	040	Annulation stock initial	22 746,75
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		32 077,45	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		32 077,45

Budget CCAS

Monsieur le Maire précise quelques chiffres des consommations sur l'exercice 2021, afin de proposer le budget primitif 2022, à savoir :

DEPENSES FONCTIONNEMENT		Montant en Euros
65	Secours et aides diverses	6 528,21
	- Dont Bourse au permis	1 200,00
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		6 528,21

RECETTES FONCTIONNEMENT		Montant en Euros
001	Excédent résultat reporté de 2021	6 378,21
70	Vente concessions cimetière	50,00
74	Prise en charge budget communal	0,00
77	Dons Marcheurs Saint-Jacques	100,00
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		6 528,21

Ce budget sera voté par le conseil d'administration du CCAS, à la date du 29 mars 2022.

Budget principal

Des documents de travail, pour la section de fonctionnement et d'investissement, ont été transmis aux élus, par voie dématérialisée et détaillés à l'oral par Monsieur le Maire, dont il fait résumé ci-dessous :

<ul style="list-style-type: none"> ■ Bâtiments : 164 195 € ■ Voirie : 69 594 € ■ Acquisition de Matériels : 54 804 € ■ Cimetière : 6 000 € ■ Aménagement boulangerie : 4 825 € ■ La Francette : 745 000 € ■ Défense incendie : 5 000 € ■ Acquisition de voirie : 151 500 € ■ Aménagement Château-Bourdin : 90 000 € ■ Aménagement abord du Poirier : 8 000 € ■ Site Internet : 12 000 € ■ Restaurant scolaire : 15 000 € ■ MAM : 375 000 € ■ Maison des jeunes : 38 000 € ■ Aménagement Espace vert : 72 000 € 	<p>TOTAL INVESTISSEMENT 2021 : 1 344 880 €</p> <p>TOTAL INVESTISSEMENT 2022 : 1 810 819 €</p>
---	---

FINANCES : Débat d'orientation budgétaire pour l'exercice comptable 2022

Budget principal

Fonctionnement							
Dépenses de fonctionnement		Montants		Recettes		Montants	
011	Charge à caractère général	384 650,00 €	18,8%	002	Excédent résultat reporté 2021	652 682,70 €	32,0%
012	Charges du personnel	487 155,00 €	23,9%	013	Atténuation de charges	5 500,00 €	0,3%
014	Attribution compensation	102 718,57 €	5,0%	70	Ventes de produits et services	63 300,00 €	3,1%
023	Opération de transfert entre section	927 017,45 €	45,4%	73	Impôts et taxes	600 000,00 €	29,4%
042	Ecritures d'amortissement + créance douteuse	11 329,21 €	0,6%	74	Dotations, participations, FCTVA	650 401,75 €	31,9%
65	Autres charges de gestion courante	92 004,00 €	4,5%	75	Autres produits de gestion courante	40 000,00 €	2,0%
66	Charges financières	8 762,67 €	0,4%	76	Produits financiers	5,00 €	0,0%
67	Charges exceptionnelles	8 000,00 €	0,4%	77	Produits exceptionnels	4 200,00 €	0,2%
22	Dépenses imprévues	20 000,00 €	1,0%	75	Reversement BA des Chaumes	25 547,45 €	1,3%
Total des dépenses de fonctionnement		1 094 619,45 €		Total recettes de fonctionnement		2 041 636,90 €	
Total des dépenses fonctionnement + imprévues		1 114 619,45 €					
Total des dépenses de fonctionnement + 023		2 041 636,90 €					

Investissement							
Dépenses d'investissements		Montants		Recettes d'investissement		Montants	
001	Déficit résultat reporté 2020	493 082,67 €		021	Opération de transfert entre section	927 017,45 €	49,4%
16	Emprunts et dettes assimilés	44 500,00 €		001	Excédent résultat reporté 2021	0,00 €	0,0%
020	Dépenses imprévues			040	Ecritures d'amortissement	8 829,21 €	0,5%
21 & 23	Opération 113 : Bâtiments	164 195,53 €	9,2%	16	Emprunt	441 745,41 €	
	Opération 131 : Voirie	69 594,67 €	3,9%	13	Subventions d'investissement	337 247,50 €	18,0%
	Opération OPNI : Acquisition de matériels	24 804,00 €	1,4%	1068	Réaffectation résultat 2021 (RAR)	358 672,05 €	19,1%
	Opération 162 : Cimetière	6 000,00 €	0,3%	10	FCTVA	132 990,25 €	7,1%
	Opération 14 : Maison des jeunes	38 000,00 €	2,1%	10	Taxe d'aménagement	4 000,00 €	0,2%
	Opération 167 : Défense incendie	5 000,00 €	0,3%				0,0%
	Opération 169 : Acquisition de voirie	151 500,00 €	8,5%				0,0%
	Opération 172 : Château-Bourdin	90 000,00 €	5,1%				
	Opération 174 : Abords Le Poirier	8 000,00 €	0,4%				
	Opération 10 : La Francette	745 000,00 €	41,8%	024	Produit de cession	108 000,00 €	5,8%
	Opération 183 : Bazonnaire	0,00 €	0,0%				
	Opération 185 : Site Internet	12 000,00 €	0,7%				
	Opération 186 : Aménagement espaces verts	72 000,00 €	4,0%				
	Opération 11 : Restaurant scolaire	15 000,00 €	0,8%				
Opération 12 : Boulangerie	4 825,00 €	0,3%					
Opération 13 : MAM	375 000,00 €	21,1%					
Total Opérations investissement		1 780 919,20 €		Total des recettes d'investissement (sans emprunts)		1 876 756,46 €	
Total des dépenses Investissement		2 318 501,87 €		Total des recettes (avec emprunts)		2 318 501,87 €	
Total des dépenses (investissement + imprévues)		2 318 501,87 €					
Total autorisé dépenses imprévues fonctionnement		156 272,79		Total autorisé dépenses imprévues investissement		1 172 826,40	
Soit montant dépenses imprévues pouvant être inscrit (7,5 % du total autorisé)		11 720,46		Soit montant dépenses imprévues pouvant être inscrit (7,5 % du total autorisé)		87 961,98	



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2022-03-01

FINANCES : Votes des taux de la fiscalité locale

La commission communale des impôts directs (CCID) est programmée le 11 mars prochain. L'Assemblée est donc invitée à réfléchir sur le taux desdites taxes, leviers possibles de recettes de fonctionnement pour le budget communal.

La commission communale « Finances » renouvelle sa proposition de l'année 2021, à savoir de ne pas modifier le taux des taxes, pour les années 2021 et 2022, décision qui ne pénalisera pas les recettes communales et les habitants de la commune, en période de pandémie et au vu des conséquences économiques et sociales importantes.

Ainsi, la recette communale attendue pour l'année 2022, avec cette proposition de maintien des taux, serait de :

Pour mémoire

Recettes réelles avec Base 2021		
Base 2021	Taux	Montant
1 694 608	14,15%	239 787,03 €
1 142 683	13,40%	153 119,52 €
222 801	45,25%	100 817,45 €
	Total	493 724,01 €

Recettes estimées avec Base 2022			
	Base 2021	Taux	Montant
Compensation TH	1 694 608	14,15%	239 787,03 €
TFB	1 176 963	13,40%	157 713,11 €
TFNB	229 485	45,25%	103 841,98 €
		Total	501 342,12 €

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer le maintien des taux d'impositions directes, avec un taux à 0%, pour l'année 2022, avec :

- 17 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

FINANCES : Modalités financières complémentaires à la vente d'une maison d'habitation communale

L'Assemblée a acté la vente de l'immeuble communal, sis 9 Cité des Rambaudières, à la famille FRAUDEAU-GARSUAULT, déjà locataire dudit immeuble, dans sa décision n°2021-10-07 en date du 6 octobre 2021. La signature de l'acte notarial est effective au 1^{er} mars 2022.

Le bureau municipal souhaite proposer à l'Assemblée certaines modalités financières, comme l'annulation du loyer du mois de février, pour la somme de 572,21 et propose le remboursement de la caution pour la somme de 443 euros.

De plus, les élus souhaitent que la taxe foncière ne leur soit pas demandée pour l'ensemble de l'année 2022. Elle resterait donc à charge de la municipalité dans son entièreté.



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2022-03-01

FINANCES : Modalités financières complémentaires à la vente d'une maison d'habitation communale (suite)

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur les modalités financières détaillées ci-dessus, avec :

- 17 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

FINANCES : Plan de financement – Appel à projets « 5 000 équipements »

Les élus souhaitent répondre à un appel à projets « 5 000 équipements », pour l'installation d'un futur padel, variante du tennis/squash/badminton, avec la création d'une aire de jeux spécifique à cette activité, près du city stade.

Pour ce faire, il est nécessaire d'établir un plan de financement détaillé ci-après :

DEPENSES		RECETTES	
Installation padel	62 025,00	Agence Nationale du Sport (80%)	49 620,00
		Commune	12 405,00
TOTAL HT DEPENSES	62 025,00	TOTAL HT RECETTES	62 025,00

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur le plan de financement détaillé sur la page précédente, avec :

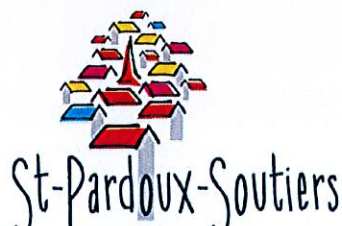
- 17 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Une fois cette décision votée, l'Assemblée est sollicitée pour valider la proposition technique et financière formulée par trois entreprises, après le lancement d'une consultation détaillée ci-dessus :

Candidat	Proposition financière Montant H.T.	Observations	Classement de l'offre
EPS concept	65 122,00	Eclairage inclus	2
SAE	62 025,00	+ 3 675 euros pour l'éclairage	1
ID Verde - Acodis	Entreprise non reconnue auprès de la fédération Offre non retenue		

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer pour retenir la solution la mieux-disante, à savoir celle de l'entreprise SAE, pour la somme de 62 025 euros HT, avec :

- 17 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

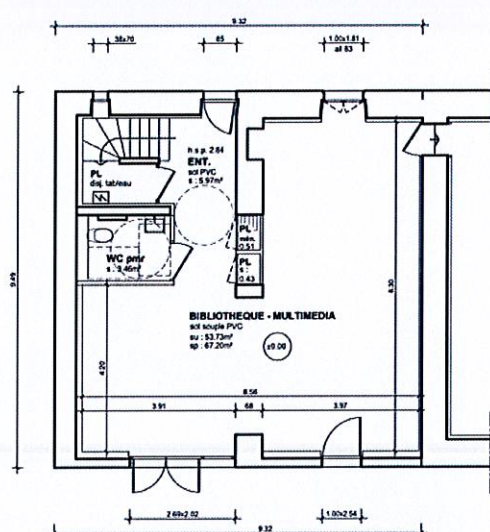
2022-03-01

TRAVAUX : Proposition d'honoraires – Rénovation de la bibliothèque municipale

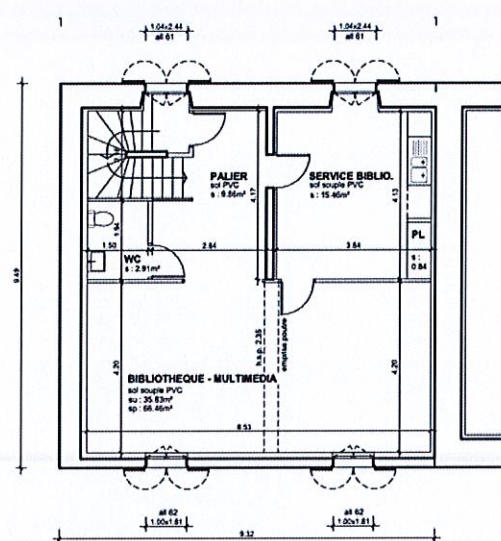
L'Etat a proposé récemment un nouveau plan d'investissement, dans le cadre du Plan de Relance 2022, pour la réhabilitation et l'équipement des bibliothèques communales.

Ainsi, le bureau municipal a pris attache auprès d'un architecte, Monsieur Luc COGNY, pour évaluer la technicité du projet et nous transmettre sa proposition financière.

Il propose d'établir plusieurs relevés du bâti et la conception des différents plans, pour tendre vers un avant-projet sommaire (APS). Sa prestation s'élève donc à 4 320 euros TTC.



PLAN DU REZ DE CHAUSSEE



PLAN DU R+1

TABLEAU RECAPITULATIF ESTIMATIF le 09/03/2022	
Phase ESQUISSE	
LOTS	Phase ESQ
	Montant HT
LOT 1 - GROS-ŒUVRE	24 500,00
LOT 2 - MENUISERIE EXT. ALU	7 800,00
LOT 3 - MENUISERIE INT. BOIS	7 000,00
LOT 4 - CLOISONS SECHES - PLAFONDS – ISOLATION	18 000,00
LOT 5 - PEINTURE - REVETEMENT DE SOL SOUPLE	16 610,00
LOT 6 - PLOMBERIE – SANITAIRE	7 800,00
LOT 7 - ELECTRICITE - CHAUFFAGE – VENTILATION	28 290,00
Montant Euros HT	110 000,00
TVA 20%	22 000,00
Montant Euros TTC	132 000,00

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur la proposition d'aide à la maîtrise d'œuvre, formulée par Monsieur Luc COGNY, pour la somme de 4 320 euros TTC, avec :

- 17 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

TRAVAUX : Avenant à la convention de co-maîtrise d'ouvrage pour le Maison des Jeunes – Saint-Pardoux

La phase avant-projet sommaire et définitif (APS/APD) établie par le maître d'œuvre du projet a été validée par les assemblées délibérantes de chacune des parties respectivement :

- Pour la mairie de Saint-Pardoux-Soutiers, le 4 février 2021,
- Pour la communauté de communes Val de Gâtine le 14 septembre 2021.

Le lancement du dossier de consultation des entreprises est prévu mi-avril et sera réalisé, en interne, par la communauté de communes.

De façon générale, chacune des parties doit régler directement les prestataires pour la partie d'honoraires et les entreprises pour la partie travaux qui la concerne, selon la clé de répartition suivante :

	Base montant HT en euros	CCVG	Saint-Pardoux- Soutiers
Honoraires Maîtrise d'œuvre	Montant définitif APD soit 69 800,00 euros x 20% = 13 960,00	50%	50%
Contrôle technique	2 120,00	50%	50%
SPS	1 505,00	50%	50%
Travaux des entreprises	À l'attribution des lots	66,21%	33,79%
Autres frais annexes	À préciser	66,21%	33,79%

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur la clé de répartition, entre les deux entités, avec :

- 17 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

TRAVAUX : Prestation d'étude de sol – Maison des Assistantes Maternelles

Pour la construction de la maison des assistantes maternelles, il est nécessaire d'engager plusieurs études techniques, dont l'étude géotechnique pour le sol.

Il s'agit pour le prestataire choisi, avant l'édification de la dalle béton, d'effectuer des sondages à 6 mètres de profondeur. Les prélèvements du sol sont ensuite envoyés, pour analyse, au laboratoire.

Les élus ont décidé de solliciter l'entreprise Géotechnique, qui a formulé une proposition technique et financière, d'un montant de 5 628 euros TTC, la mieux-disante notamment dans le descriptif de sa prestation.

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur la prestation d'étude de sol, présentée par l'entreprise GEOTECHNIQUE, avec :

- 17 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2022-03-01

TRAVAUX : Diagnostic pour la révision du schéma communal de défense incendie

Le syndicat des eaux de Gâtine (SMEG) a proposé, à un groupement de 26 communes, l'élaboration de leur schéma communal de défense incendie.

Il s'agit de l'identification, par commune, de l'ensemble des poteaux incendie et des réserves d'eau. C'est une pièce essentielle pour la défense incendie, obligatoire dans chaque commune.

Pour Saint-Pardoux, le schéma a été élaboré au cours de l'année 2010. La prestation mutualisée est proposée pour la somme de 897 euros TTC, par le service départemental de secours et d'incendie.

Cette prestation peut être financée, par le Département, à hauteur de 50%. Le plan de financement pourrait être le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Etude élaboration schéma	897,00	Département (50%)	448,50
		Commune	448,50
TOTAL TTC DEPENSES	897,00	TOTAL TTC RECETTES	897,00

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur le plan de financement, pour la mise à jour du schéma communal de défense incendie, avec :

- 17 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

RESSOURCES HUMAINES : Débat sur la protection sociale complémentaire

La nouvelle ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021, qui attend ses décrets d'application, prévoit l'obligation pour les employeurs de participer financièrement aux contrats PREVOYANCE de leurs agents en 2025.

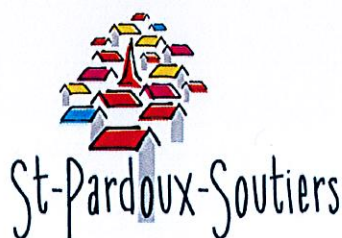
Pour la collectivité, cette réglementation est déjà appliquée, avec une participation de l'employeur d'un montant de 8 euros/mois, pour chaque agent souhaitant adhérer au contrat de prévoyance-maintien de salaire.

Pour les contrats SANTE, cette obligation est prévue pour 2026 et ne pourra être inférieure à 50 % d'un montant de référence.

Dans le présent, l'ordonnance du 17 février 2021 prévoit que l'Assemblée délibérante débattre de ces deux obligations de participation de l'employeur, permettant aux agents de bénéficier d'une couverture assurantielle les garantissant contre la précarité et d'harmoniser avec la législation déjà en vigueur dans le secteur privé.

Ainsi, après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur le principe d'instauration d'un volet « santé », dans la collectivité, avec :

- 17 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».



▶ Département : Deux-Sèvres

▶ Arrondissement : Parthenay

▶ Canton : La Gâtine

2022-03-01

RESSOURCES HUMAINES : Service de gestion des dossiers chômage proposé par le CDG 79

Pour nous accompagner dans le traitement des demandes d'allocation de retour d'aide à l'emploi, le Centre de gestion propose les prestations suivantes :

- ✓ Etude et simulation du droit initial à indemnisation chômage ;
- ✓ Etude des droits en cas de reprise ou réadmission à l'indemnisation chômage ;
- ✓ Etude des cumuls de l'allocation chômage avec une ou plusieurs activités réduites ;
- ✓ Etude de réactualisation des données selon les délibérations de l'UNEDIC ;
- ✓ Suivi mensuel des droits à l'allocation chômage ;
- ✓ Conseil juridique sur les questions d'indemnisation chômage.

L'ensemble des prestations, y compris les études et simulations du droit initial à indemnisation chômage feront l'objet d'une facturation aux collectivités, uniquement en cas d'utilisation du service optionnel proposé par le CDG79.

Ainsi, après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'adhésion de la collectivité, au service d'instruction des dossiers chômage, avec :

- 17 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Informations et questions diverses

- Monsieur le Maire évoque le planning de présence des élus, lors des élections présidentielles des 10 et 24 avril prochains. Des propositions de créneaux ont été faites à l'Assemblée, pour se proposer sur les plannings de présence dans les trois bureaux de vote.
- Monsieur le Maire évoque un courrier de recensement des volatiles sur la commune de Saint-Pardoux, suite à un cas de grippe aviaire, décelé à la Boissière-en-Gâtine. Un courrier doit être distribué. La grippe aviaire se transmet par les oiseaux sauvages, qui se rapprochent des oiseaux plus domestiques. La Préfecture attend une action d'informations de la Municipalité auprès de ses administrés.
- Monsieur le Maire demande des relecteurs, sur notre site internet communal. Monsieur le Maire demande la création d'un groupe de volontaires, pour relire et compléter les pages actuelles. Marie-France TALINEAU, Lydie BARATON et Guillaume BONNIN se proposent.
- Pour la Maison Francette, le premier coup de pelle est prévu le 4 avril prochain.
- Dates à retenir : **17 mars** : Conseil d'école publique, **18 mars** : Projet Nature et Transitions, **19 mars** : Soirée dansante du foyer rural, **22 mars** : Conseil Communautaire, **31 mars** : Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h20.

Le Maire,
Johann BARANGER

